

# COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 18 JUILLET 2019 à 19 H 00

N° 6 - Depuis le début du Mandat N° 49

Le 18 juillet 2019 à 19h00, le Conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni, en Mairie, sur convocations adressées par le Maire le 8 juillet 2019.

## Etaient présents :

Mme Marie-Thérèse SIKORA - M. Alain ROBERT - M. Jacky BOUKHALFA - M. Pierre BARILLIER – M Claude DEQUAIRE - Mme Michelle POMPILI - Mme Michelle BOUSCAVERT - Mme Huguette GUERLING - M Jean-Claude FERRANDON – M Michel RENAUD - M. Jean DURIN - M. Pierre MONTEIL – Mme Evelyne LAFOND – M Bernard GRAND - M. Christian JEROME - Mme Maryse PERRONIN

## Etaient absents – excusés :

Mme Sophie JOUVE - Mme Marie-France DUBOST (procuration à A ROBERT) - M. Christian JOUHET (procuration à E LAFOND) - M Denis KAPALA - Mme Eva BERNARD (procuration à MT SIKORA) - Mme Caroline LARRAYOZ - Mme Muriel DESARMENIEN - Mme Marjorie LE MAY - M Clément JAY (procuration à J BOUKHALFA) - Mme Jacqueline DUBOISSET (procuration à B GRAND) - M Christopher DEMBIK

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum est atteint, Madame Evelyne LAFOND est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil municipal du 13 juin est approuvé à l'unanimité sans observation. Madame le Maire propose de compléter l'ordre du jour par deux délibérations relatives à des dossiers dont les éléments ont été reçus depuis l'envoi de la convocation : précision sur la vente d'une parcelle aux Etablissements Lagarde et adhésion de Saint-Julien la Geneste au SI Sioule et Morge. **Le Conseil donne son accord pour ces compléments.**

En préambule Madame le Maire donne la parole à M Michel RENAUD qui l'avait demandée et qui souhaite faire une déclaration.

Monsieur Michel RENAUD indique sa volonté de démissionner du Conseil municipal au sein duquel il ne se sent plus utile et suite à des difficultés dans le cadre de la dissolution de l'association « Libre Cours ». Monsieur Michel RENAUD confirmera sa démission par écrit, il se lève et quitte la séance.

Le quorum est atteint, l'ordre du jour est alors abordé.

## **TRAVAUX**

Marie-Thérèse SIKORA précise que tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été discutés en commission, commission des travaux et commission d'appel d'offre en particulier.

### **1 – ATTRIBUTION DES MARCHES TR.2 PROGRAMME TRAVERSE RUE JEAN JAURES**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jacky BOUKHALFA, adjoint aux travaux. Après avoir indiqué qu'une consultation des entreprises avait été engagée par procédure adaptée pour les travaux de requalification de la rue Jean Jaurès Nord,

Après avoir rendu compte du déroulement d'une telle procédure et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 juillet 2019,

Monsieur Jacky BOUKHALFA, adjoint aux travaux, propose au Conseil Municipal de retenir pour les lots indiqués ci-après les offres suivantes :

#### **1/ Lot N°1 VRD**

<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Colas</i>
<i>Montant de l'offre</i>	<i>583 904,20 € HT</i>

#### **2/ Lot N°2 Eclairage public Sonorisation**

<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Cegelec</i>
<i>Montant de l'offre</i>	<i>177 109,90 € HT</i>

#### **3/ Lot N°3 Paysage Finitions**

<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Groupement</i>	<i>Sols</i>	<i>Loire</i>
	<i>Auvergne/Treyve Paysage</i>		
<i>Montant de l'offre (avec rabais de 1%)</i>	<i>370 354,02 € HT</i>		

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**1/ retient pour les lots indiqués ci-après les offres suivantes :**

**1/ Lot N°1 VRD**

<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Colas</i>
<i>Montant de l'offre</i>	<i>583 904,20 € HT</i>

**2/ Lot N°2 Eclairage public Sonorisation**

<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Cegelec</i>
<i>Montant de l'offre</i>	<i>177 109,90 € HT</i>

**3/ Lot N°3 Paysage Finitions**

<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Groupement Sols Loire</i>
	<i>Auvergne/Treyve Paysage</i>
<i>Montant de l'offre (avec rabais de 1%)</i>	<i>370 354,02 € HT</i>

**2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer les marchés de travaux tels qu'indiqués ci-dessus.**

Le montant hors taxes des travaux s'élève pour ces 3 lots à 1 131 368,12 €, auquel s'ajoutent les honoraires. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 en opération d'investissement. Il est précisé que les travaux de réseau ont commencé fin mai. Les travaux attribués ce jour commenceront en septembre pour une durée prévisionnelle de 8 mois

Bernard GRAND revient sur la 1<sup>ère</sup> tranche et souligne un problème de sécurité lié à une mauvaise visibilité du feu tricolore près de la pharmacie. Il conviendrait d'améliorer ce point, le feu étant pour partie masqué par un arbre.

## **2- ATTRIBUTION DES MARCHES ASSAINISSEMENT RUE DES RINCHAUDS**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jacky BOUKHALFA, adjoint aux travaux.

Après avoir indiqué qu'une consultation des entreprises avait été engagée par procédure adaptée pour les travaux de restructuration du réseau d'assainissement de la rue des Rinchauds,

Après avoir rendu compte du déroulement d'une telle procédure et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 juillet 2019,

M Jacky BOUKHALFA, adjoint aux travaux, propose au Conseil Municipal de retenir pour le lot indiqué ci-après l'offre suivante :

*Lot Assainissement de la rue des Rinchauds*

Désignation de l'entreprise Colas Rhône Alpes Auvergne Monteil TP

Montant de l'offre 93 600,00 € HT

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**1/ retient pour le lot indiqué ci-après l'offre suivante :**

*Lot Assainissement de la rue des Rinchauds*

Désignation de l'entreprise : Colas Rhône Alpes Auvergne Monteil TP

Montant de l'offre 93 600,00 € HT

**2/ donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer le marché de travaux tel qu'indiqué ci-dessus.**

## **FINANCES**

### **3- INDEMNITE DU COMPTABLE 2018**

Madame le Maire précise que cette indemnité est habituellement votée en même temps que le budget primitif mais les éléments n'étaient pas reçus à la date du 4 avril.

**Le Conseil Municipal unanime autorise l'attribution de l'indemnité de conseil, au taux maximum, à Mademoiselle Isabelle DARBY, comptable de la Commune, qui s'élève à 1 089,30 € pour l'année 2018.**

Madame le Maire profite de ce point pour donner une information suite à une réunion avec la DGFIP. Une réforme gouvernementale de la carte des Trésoreries publiques est en train de tout chambouler. Dans le Puy-de-Dôme il ne resterait que 6 centre de gestion comptable et sur le terrain dans chaque communauté des communes il y aurait un conseiller : un conseiller des usagers et un conseiller des collectivités, mais sans prendre de responsabilité comme le font les centres des impôts actuellement. Les paiements ou dépôts d'espèces pourraient se faire dans les bureaux de tabac. Montaigut-en-Combrailles garderait un centre de gestion comptable et Saint-

Eloy bénéficierait d'un point d'implantation d'un conseiller. Les choses ne devraient pas se faire avant les élections. Bernard GRAND indique que d'autres réformes synonymes de désengagement de l'Etat sont en cours.

#### **4 – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CCAS ET DECISION MODIFICATIVE**

Madame le Maire donne la parole à Michelle POMPILI, adjointe en charge des questions sociales. Lors du vote du Budget Primitif de la commune le 4 avril dernier, la subvention d'équilibre versée au budget annexe CCAS avait été portée de 40 000 à 100 000 €. Il avait alors précisé que cette évolution était liée à :

- L'augmentation de la participation communale à l'équilibre du service d'hébergement alternatif (SHA) dans le cadre de la convention avec le Corum Saint Jean et de la montée en charge de ce service :

26 893,57 € versés en 2017 correspondant au démarrage de l'activité 2016

43 194,59 € de subvention correspondant à l'activité 2017, versés début 2019

40 000 € correspondant à l'activité 2018 montant plafonné suite à avenant à la convention - à verser prochainement au troisième trimestre 2019

- De nouvelles dépenses du foyer logements et du jardin d'Aloïs qui versent un loyer à la commune propriétaire des murs :

2 500 € par mois pour le foyer logement depuis janvier 2018

1 460 € par mois pour le jardin d'Aloïs.

Ces dépenses du CCAS rentrent dans le prix de journée de ces services et représentent 47 520 € de recettes pour la commune (et atténuent la subvention d'équilibre).

Madame le Maire avait alors indiqué qu'il serait nécessaire d'augmenter le montant de 100 000€ en fonction d'autres dossiers en cours.

En effet :

- Le taux d'occupation réelle du foyer logements a été de 84.3% en 2018 et celui du jardin d'Aloïs oscille entre 60 et 70%, justifiant un besoin de financement complémentaire
- Des créances non recouvrées, avec un suivi du Trésor Public mais qui pèsent sur la trésorerie du CCAS

- L'engagement cet automne de travaux de 62 salles de bain du foyer logement, soit un programme de 400 000 euros TTC avec 50% de subvention de la CARSAT et 20% de prêt à taux zéro soit un autofinancement nécessaire de 120 000 euros TTC sans augmentation du prix de journée (un emprunt partiel sera réalisé) et il faut aussi dégager la trésorerie nécessaire

Ces différents éléments justifient d'augmenter la subvention d'équilibre 2019 au CCAS de 100 000 € supplémentaires aux 100 000 € initiaux, objet de la présente délibération.

## **DECISION MODIFICATIVE**

Afin de pouvoir verser une subvention complémentaire au CCAS au titre de l'exercice budgétaire 2019 et sur proposition de Madame le Maire, **le Conseil municipal unanime valide la décision modificative n°1-2019 concernant la section de fonctionnement :**

### **Recettes de Fonctionnement**

**Article 7351 : + 13 000 €**

### **Dépenses de fonctionnement**

#### **Chapitre 65 autres charges de gestion courante**

**Art 657362 : +100 000 €**

**Article 6541 : - 87 000 €**

La décision modificative est ainsi équilibrée en augmentant de 13 000 € la section de fonctionnement.

## **SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CCAS**

Après avoir pris connaissance des éléments justifiant une augmentation de la subvention du budget principal au budget annexe CCAS, exposés par Madame le Maire et Madame Michelle POMPILI Adjointe aux affaires sociales, **le Conseil municipal unanime valide une subvention complémentaire de 100 000 € au CCAS au titre de l'exercice budgétaire 2019 et autorise Madame le Maire à procéder au versement correspondant.**

Christian JEROME pose une question sur le mode de choix des entreprises. En réponse Madame le Maire indique qu'il y a eu consultation et la CAO du CCAS a été réunie en présence de l'agent comptable Mme DARBY. Le CCAS du 4 juillet a choisi les entreprises sur

proposition de la CAO et après analyse des offres. La notification va être faite aux entreprises retenues. Madame Maryse PERRONIN demande si ces travaux n'auraient pas pu attendre l'année prochaine. Madame le Maire précise qu'ils s'inscrivent dans le projet de transformation du foyer logements en résidence d'autonomie et que le plan de financement est arrêté avec 50% de subvention de la CARSAT ainsi qu'un prêt à taux zéro. Il convient donc d'engager ces travaux qui amélioreront les conditions d'accueil des résidents, et ce sans augmentation du prix de journée. Ces financements sont acquis et il n'est pas sûr qu'ils seraient mobilisables et aussi intéressants l'an prochain (50% de subvention et 20% de prêt à taux zéro).

## **5 – SUBVENTIONS SUITE A DEUX VOYAGES SCOLAIRES**

Madame le Maire donne la parole à M Alain ROBERT, adjoint aux affaires scolaires qui rappelle la délibération du 06 mai 2010 par laquelle le Conseil Municipal adoptait le principe d'attribuer au représentant légal (domicilié à Saint-Eloy-les-Mines) d'un enfant scolarisé dans un collège (public ou privé) une participation municipale aux frais d'un voyage scolaire.

Suite au voyage à TOULOUSE, du 1<sup>er</sup> au 4 avril 2019, organisé par le Collège « Jeanne d'Arc », **le Conseil Municipal unanime se prononce favorablement sur le versement de 60.00 € (4 nuits x 15€) au représentant légal de :**

BIZIEAU Mathilde

BONY Alexandre

COMBADAZOU Nathan

DENIS Laëtitia

DILLAIRE Ludovic

DURAND Pierre-Louis

FARSAT Clara

GUERIN Zya

JEAN Mathis

LANG Valentin

MARQUET Célia

VANDER EECHEN Pleun

VRABLIC Alexis

VRABLIC Valentin

De même, les élèves du Collège Alexandre Varenne sont partis en Italie du 17 au 22 mars 2019, **le Conseil Municipal unanime se prononce favorablement sur le versement de 90.00 € (6 nuits x 15 €) au représentant légal de :**

BOURNAT Guillaume

KURDI Sarolta

NEVEUX Clément

NOUHEN Kévin

NOVAIS Alexandre

PERRAIN Laëtitia

SAGET Clarys

SMARELLI Mattéo

VIRMAUX Dylan

## **6 – VERSEMENT DE SUBVENTIONS RAVALEMENT DE FACADES**

Madame le Maire présente ce rapport et propose au Conseil municipal de l'approuver.

**Le Conseil Municipal unanime autorise le versement de la prime communale au ravalement des façades à :**

**1. M. Julien FARSAT pour : 538.02 €**

**Adresse du bâtiment : Les Ronzières**

**2. M. Jean-Paul CIEPLIK pour : 1 716.54 €**

**Adresse du bâtiment : Boulevard de la République**

**3. M. Jean LAGRANGE pour : 1 582.95 €**

**Adresse du bâtiment : 84 Rue des Bayons**

Les crédits nécessaires ont été prévus au compte 20422 du budget communal.



## **AUTRES QUESTIONS**

### **7 – VENTE D'UN LOT LOTISSEMENT DU LAC**

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire indique au Conseil municipal que Monsieur Laurent ROUSSEL demeurant au 63 Boulevard de la République est candidat pour acquérir en son nom propre le lot n°4 au lotissement du Lac, d'une superficie de 923 m<sup>2</sup>.

Par délibération, le Conseil municipal avait fixé le tarif à 19.82 € le m<sup>2</sup>

**Le Conseil municipal unanime autorise Madame le Maire ou son représentant à vendre le lot n°4 au tarif de :**

$$19,82 \times 923 = 18\,293,86 \text{ €}$$

**à Monsieur Laurent ROUSSEL. Les frais de Notaire sont à la charge de l'acquéreur**

### **8 – CONVENTION ENEDIS TRAVAUX PRES DU LYCEE**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jacky BOUKHALFA adjoint aux travaux. Dans le cadre des travaux de réaménagement extérieur au lycée professionnel, ENEDIS sollicite l'autorisation du Conseil municipal afin de renouveler un câble HTA souterrain sur les parcelles cadastrées ZW 126 et ZW 143 dans l'entrée du lycée « Desaix ».

La convention est consultable aux services techniques.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Voir plan en annexe 1

Monsieur Jacky BOUKHALFA précise que les travaux devraient se réaliser à l'automne.

### **9 – RAPPORT D'ACTIVITE 2016 SIEG**

Le rapport d'activité était annexé à la note de synthèse, il est consultable en mairie.

Monsieur Jacky BOUKHALFA indique que le document annexé à la note de synthèse est le rapport d'activité 2016 global sur la totalité de son périmètre d'intervention.

Concernant plus particulièrement le bilan des travaux sur Saint-Eloy, le bilan est le suivant :

- Alimentation basse tension rue des Bayons pour les caméras de vidéo-protection : 9 329,6 €
- Travaux neufs : 39 947,05 €, réalisés sur 3 ans

Lorsque le SIEG engage des travaux, la commune consacre la même somme sous la forme d'un fonds de concours de 50%

## **10 – RAPPORT D'ACTIVITE 2018 SICTOM DES COMBRAILLES**

Le rapport d'activité était annexé à la note de synthèse, il est consultable en mairie.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Pierre MONTEIL qui dresse un résumé du rapport annexé. On constate certaines baisses des volumes collectés, ce sont les éléments recyclés qui augmentent (bois, cartons...). Le compostage permet une baisse des déchets verts collectés.

Monsieur Bernard GRAND complète cette présentation en précisant que les collectes de pneus ne concernent que les pneus de voiture et non ceux de motos ou agricoles. Concernant l'amiante, une collecte est organisée une fois par mois, 2,5 tonnes ont été collectées le mois dernier, ce chiffre en progression.

Sur proposition des deux délégués de la commune, Pierre MONTEIL et Bernard GRAND, il est convenu que la mairie adresse un courrier au SICTOM pour l'entretien des voies de circulation dans l'enceinte de la déchetterie, qui laisse à désirer depuis longtemps.

## **11 – RAPPORT D'ACTIVITE 2018 ASSAINISSEMENT**

Le rapport d'activité était annexé à la note de synthèse, il est consultable en mairie.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Pierre BARILLIER qui dresse un résumé du rapport annexé, constatant l'amélioration des mesures entrées – sorties, des anomalies pouvaient auparavant pénaliser la commune auprès de l'agence de l'eau.

Sur Saint-Eloy, 77 abonnées de plus en 2018 qu'en 2017 avec 1660 abonnés. La station est conforme. Les rendements épuratoires sont bons. Il y encore des efforts à faire en ce qui concerne l'assainissement non collectif.

## 12 - PRECISIONS SUR LE DELIBERATION DU 20 SEPTEMBRE 2018 - VENTE D'UNE PARCELLE AUX ETABLISSEMENTS LAGARDE

Madame le Maire donne la parole à M Jacky BOUKHALFA adjoint aux travaux. Dans la délibération du 20 septembre 2018 le Conseil municipal avait donné son accord pour la vente d'une partie de parcelle au tarif de 7€ le m<sup>2</sup> aux Etablissements Lagarde. Une division parcellaire était nécessaire. Le document d'arpentage de division parcellaire a été établi par le cabinet GEOVAL à la date du 20 novembre 2018 sous le numéro 1140A et en présence de M Jacky BOUKHALFA adjoint au Maire.

Conformément au plan annexé, les nouvelles parcelles (faisant partie du domaine privé) de la commune sont :

- AH535 d'une contenance de 5 m<sup>2</sup> (provenant d'une division de la parcelle AH516)
- AH537 d'une contenance de 13 m<sup>2</sup> (provenant d'une division de la parcelle AH519)
- AH540 d'une contenance de 235m<sup>2</sup> (provenant d'une division de la parcelle AH527)

soit un total de **253 m<sup>2</sup> à vendre aux Etablissements Lagarde**

Et à titre de régularisation la nouvelle parcelle AH533 d'une contenance de 17 m<sup>2</sup> (provenant d'une division de la parcelle AH284) des Etablissements Lagarde à la commune de Saint-Eloy-les-Mines pour laquelle un certificat d'alignement a été délivré.

Ces opérations d'échange moyennant une soulte à verser par les Etablissements Lagarde à la commune sont globalisées dans un même acte établi par l'office notarial CORRE-PAILLET de Cusset choisi par les Etablissements Lagarde.

Le bien cédé par les Etablissements Lagarde est évalué à la somme de 1€.

Le bien cédé par la commune de Saint-Eloy-les-Mines est évalué à 1772€.

En conséquence la soulte due par les Etablissements Lagarde à la commune de Saint-Eloy-les-Mines est égale à la somme de 1771€. Ceci correspond à 253 m<sup>2</sup> x 7€. Tous les frais, droits et émoluments liés à cet acte sont supportés par les Etablissements Lagarde.

**A l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **approuve ces éléments en complément de la délibération du 20 septembre 2018, par échange moyennant une soulte que verseront les Etablissements Lagarde et ce**

conformément d'une part au document d'arpentage établi par le cabinet Géoval et d'autre part au projet d'acte établi par le Notaire,

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants

### **13 - ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN LA GENESTE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SIOULE ET MORGE**

Madame le Maire indique avoir reçu le 13 juillet un courrier du Syndicat Intercommunal Sioule et Morge qui sollicite la délibération des communes membres sous un délai de 40 jours en vue d'accepter l'adhésion de la commune de Saint Julien la Geneste. Le Comité syndical a accepté cette nouvelle adhésion par délibération du 29 juin et en a fixé les conditions (conditions financières notamment).

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la délibération du Syndicat Sioule et Morge en date du 29 juin 2019 par laquelle le Syndicat a approuvé l'adhésion de la commune de SAINT JULIEN LA GENESTE.

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la délibération de la commune de SAINT JULIEN LA GENESTE en date du 21 juin 2019 approuvant son adhésion au Syndicat.

**Ouïe cet exposé et ayant en main copie des délibérations sus-visées du Syndicat et de la Commune, le Conseil municipal unanime :**

- donne son accord pour l'adhésion de la commune de SAINT JULIEN LA GENESTE au Syndicat Sioule et Morge
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document correspondant.

### **14 – QUESTIONS DIVERSES ET D'INFORMATION**

Questions de M Christian JEROME

- Visite du Conseil municipal des jeunes à Lyon : les élus d'opposition n'ont pas été associé et ils ont découvert cette initiative dans un article du journal la Montagne

Madame le Maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint précisent que comme chaque année le Conseil municipal des jeunes organise un certain nombre de projets. Ce 27 juin une visite a été organisée à Lyon : au Conseil régional, au musée Confluence et au parc de la Tête d'or.

Les jeunes élus ont pu assister à un début de séance plénière des élus régionaux et notamment sur les questions du pastoralisme et du loup.

- Dispositifs régionaux dans le domaine de la santé et de la lutte contre les déserts médicaux, quelles sont les interventions de la Région

Madame le Maire indique que sous l'impulsion de Laurent WAUQUIEZ la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient :

- le développement des **maisons de santé** : Auvergne-Rhône-Alpes est « la 1<sup>re</sup> région de France en nombre de maisons de santé ». La Région a doublé ses aides pour les projets de création ou d'extension (200 000 € au lieu de 100 000 €). Depuis 2016, 80 maisons de santé ont été construites (pour un montant total de 12,4 M€), 28 ont été financées sur la seule année 2018.
- la modernisation des **hôpitaux des zones rurales**,
- la mise en place de **dispositifs innovants** et en encourageant **l'installation de médecins** en zone rurale :
- *Accompagnement de projets innovants au service des territoires*
- **Stages des internes en zone rurale** grâce à des **bourses revalorisées**,
- **Prime d'engagement à l'installation** (de 10000 €), pour une durée minimale de 2 ans
- **Bus médicalisés sur les routes**, véritable cabinet médical itinérant
- **Cabinets de téléconsultation**, la Région finançant les équipements et le matériel nécessaires (25000 € par cabinet).
- Enfin, des **centres de santé intitulés Dok'ici** (médecins généralistes infirmière)

Monsieur Bernard GRAND évoque un dossier vital pour l'avenir du territoire, dossier de santé, pour lequel il faut que tout le monde travaille ensemble, en symbiose avec les professionnels installés. Il n'y a pas que la Région qui intervient, mais aussi le Conseil départemental, la communauté de communes, le SMAD des Combrailles, d'autres organismes... Il existe aujourd'hui des réalisations comme à Pontgibaud où des examens spécialisés peuvent avoir lieu, avec la présence d'un scanner par exemple, comme à Pionsat où il y a une maison de santé pluridisciplinaire mais où les délais d'attente seraient plus longs... et il existe aussi des organismes qui ont des professionnels médicaux salariés...

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu de la part des professionnels réunis dans a maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Eloy-les-Mines labellisée par l'ARS depuis février 2018 : voir annexe 2

Monsieur Christian JEROME indique que malgré tout cela il n'y a pas de médecin supplémentaire et un défaut d'attractivité. Des élus soulignent que ce n'est pas spécifique à Saint-Eloy. Monsieur Bernard GRAND indique qu'aujourd'hui rien n'empêche un médecin libéral de travailler avec un médecin salarié.

Alain ROBERT rappelle une récente réunion à ce sujet et souligne des changements de comportement des professionnels en la matière. Se pose aussi la question des horaires des médecins salariés qui se limitent souvent à des horaires de bureau.

Marie-Thérèse SIKORA dit l'importance de travailler avec les médecins existants déjà installés. Bernard GRAND dit que tout le monde doit travailler ensemble, mais Marie-Thérèse SIKORA précise qu'il faut aussi être en mesure de monter des dossiers.

- Information travaux 2ème tranche rue Jean Jaurès – RD 2144

Claude DEQUAIRE indique qu'une réunion d'information avec les commerçants et riverains a déjà eu lieu et certaines observations ont d'ailleurs été prises en compte dans le programme de travaux. Pour la 2<sup>ème</sup> tranche, le plan va être affiché en mairie et les personnes pourront être reçues au cas par cas, que ce soit des commerçants ou autres riverains. Marie-Thérèse SIKORA rappelle que tous les riverains avaient été invités, via un courrier déposé dans leur boîte aux lettres par le garde-champêtre. Il est toutefois difficile de travailler avec trop de monde car chacun ne parle que de sa situation particulière. Jacky BOUKHALFA précise que des déplacements sur le terrain ont permis certaines modifications ou ajustements. Le chef de projet diffusera des points d'étapes aux commerçants ayant communiqué leur adresse email.

- Fête patronale

La fête patronale du 29-30 juin se trouvait cette année seulement 3 semaines après la foire aux vins. Il n'y avait donc pas de manèges mais d'autres animations : défilé des pompiers, défilé de vieilles voitures

Annexe A (1 page)

Département :  
Puy de Dome

Commune :  
SAINT ELOY LES MINES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant :  
CLERMONT-FERRAND  
Centre des Impôts foncier Boulevard Berthelot 63033  
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX  
tél. 04 73 43 21 54 - fax  
plgo.puy-de-dome@dgi.fip.finances.gouv.fr

Section : ZW  
Feuille : 000 ZW 01

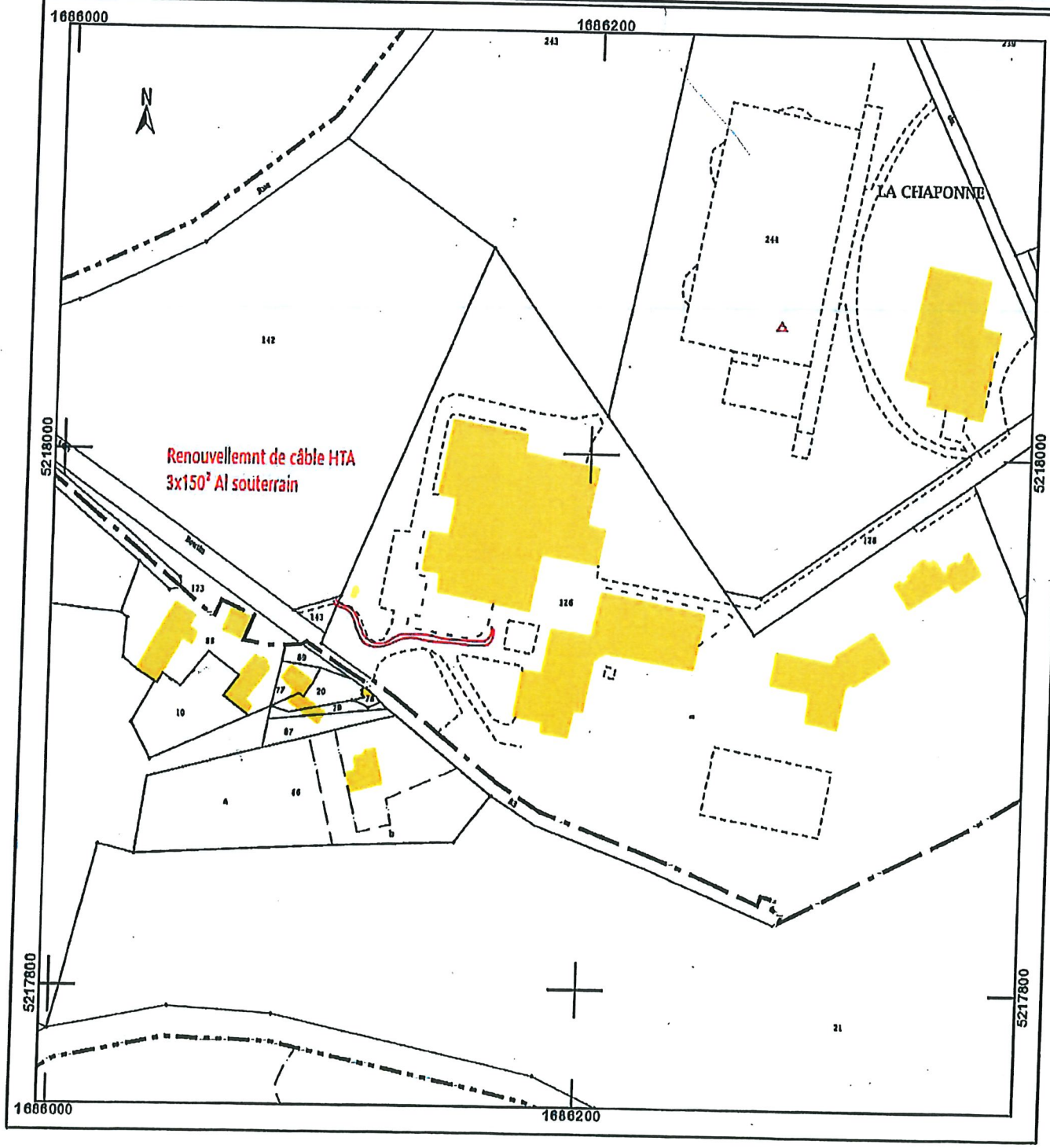
Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 24/08/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CG46  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



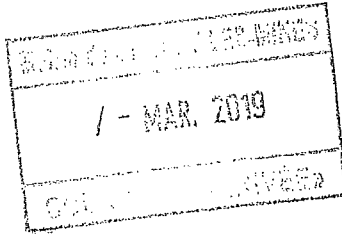






M.S.P. de St Eloy les Mines  
44, rue des brandes  
63 700 ST ELOY LES MINES

A St Eloy les Mines, le 4 mars 2019



Madame le Maire,  
Monsieur le Maire,

Une grande majorité des professionnels de santé du secteur de Saint Eloy les mines s'est réunie en association afin de créer une « maison de Santé Pluriprofessionnelle ». Notre projet a obtenu un avis favorable de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes et nous avons obtenu la labélisation « MSP » le 1<sup>er</sup> février 2018.

L'ensemble des professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinés, podologue, pharmaciens, psychologue, sage-femme, dentistes) du bassin de St Eloy les Mines - Montaignut en Combraille - Youx (cf. annexe joint au courrier) ont choisis de travailler ensemble autour d'un objectif commun :  
- Pérenniser et consolider l'offre de soins de proximité et d'améliorer la qualité des soins et du suivi des patients.

Pour cela, le projet de santé est articulé autour du travail en équipe pluriprofessionnelle, qui sera matérialisé par l'utilisation d'un outil informatique partagé. Après accord du patient, et dans le respect du secret médical, les professionnels de santé de la MSP pourront ainsi échanger, partagé autour de leurs patients.

Notre maison de santé est une MSP multi-site c'est-à-dire que chaque professionnel garde son cabinet actuel, son secrétariat, seule sa pratique professionnelle évolue. Il n'est pas prévu de modifier l'immobilier existant, les locaux permettent d'ores et déjà d'accueillir de nouveaux confrères.

Cette nouvelle dynamique vise essentiellement à améliorer la prise en charge de nos patients et contribue à rendre ce territoire attractif pour l'installation de jeunes professionnels.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur le fait que notre association est totalement indépendante de l'association « Droit à la santé » et qu'aucune participation financière n'est demandée aux collectivités locales.

Nous tenions donc à vous informer de nos actions, ce qui est, nous le savons bien, notre objectif commun.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président de l'association,  
Docteur Olivier BAISLE